



Mairie de BREZOLLES

Département de l'Eure-et-Loir – Arrondissement de DREUX
Canton de SAINT LUBIN-DES-JONCHERETS

BREZOLLES, le 23 JUILLET 2019.

ARRETE MUNICIPAL N° 2019 – 130

CIRCULATION RÉGLEMENTÉE

RUE DU CAMP

A L'OCCASION DE TRAVAUX

Le 30 juillet 2019

Le Maire de la Commune de BREZOLLES,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la demande, en date du **23 juillet 2019**, effectuée par **M. Didier GARNIER**, domicilié 10 rue du Bois du Prieuré 28270 BREZOLLES, qui souhaite réaliser les travaux suivants : **stationnement d'une toupie à béton**, en occupant temporairement le domaine public **RUE DU CAMP de 8h30 à 10h**;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1° : Le **30 juillet 2019**, **M. Didier GARNIER** est autorisé à procéder aux travaux ci-dessus mentionnés, en occupant temporairement le domaine public ;

Article 2°: Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes **RUE DU CAMP**:

- **Stationnement** : néant
- **Circulation** : Interdite
- **Déviation** : Accès rue de Paris : Prendre la rue aux Juifs, rue de la Ferté, rue de Senonches.
Accès rue de Senonches : Prendre la rue de la Ferté, la rue au fil, la rue Mantoue puis la rue de Paris.

Article 3° : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4° : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire est tenu d'enlever les matériaux excédentaires et de rétablir, dans leur état initial, la

1 rue notre Dame – BP 70015 – 28270 BREZOLLES

Tel 02.37.48.20.45 - Fax 02.37.62.42.22

Site : www/brezolles.fr – E.mail : mairie.brezolles@wanadoo.fr

chaussée, l'accotement, le trottoir ou le fossé et de réparer tout dommage qui aura pu être causé à la chaussée et à ses dépendances.

Article 5° : L'entreprise est autorisée à utiliser temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6° : La Secrétaire de mairie et la Gendarmerie seront chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié et dont ampliation sera adressée :

- Centre de Secours de BREZOLLES,
- Gendarmerie de BREZOLLES
- Conseil Départemental d'Eure-et-Loir
- AGGLO du Pays de DREUX
- Service technique de la Mairie de BREZOLLES
- Le permissionnaire
- Le SIADEP.

Le Maire,



Loïc BARBIER.

LECOMTE
Jean-Luc

DATE DE TRANSMISSION :

- Article 7 :
- Site de Brezolles :
- Presse :
- Vitrines :
- Panneaux ateliers :

1 rue notre Dame – BP 70015 – 28270 BREZOLLES

Tel 02.37.48.20.45 - Fax 02.37.62.42.22

Site : www/brezolles.fr – E.mail : mairie.brezolles@wanadoo.fr